

LCL Autocall (Avril 2025)

Eligible au PEA et au compte-titres

Fonds à formule non garanti en capital d'une durée maximum de 6 ans présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Commercialisé
du 8 avril au
20 juin 2025 - 12h00
(sauf clôture par anticipation)



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

LES INFOS CLÉS :

Ce fonds est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- **Eligibilité** : LCL Autocall (Avril 2025) est éligible au PEA et au compte-titres.
- **Capital et gains/pertes** : L'expression "**Capital**" utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative de Référence. Le capital, les gains/pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'entrée (compte-titres/PEA) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute Valeur Liquidative du Fonds Commun de Placement (hors frais d'entrée) établie entre le 8 avril 2025, date de début de commercialisation et le 4 juillet 2025 inclus, date de démarrage de la formule. La Valeur Liquidative de Référence qui servira de base pour le calcul des montants remboursés à l'échéance correspond à la valeur liquidative de LCL Autocall (Avril 2025), déterminée au lancement du produit, soit le 4 juillet 2025. Elle peut être différente du montant effectivement investi. Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.
- **A l'échéance** : Dans le cas où l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% connaît une baisse de plus de 50% à l'échéance des 6 ans, ce fonds n'est pas garanti en capital, l'investisseur subit une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice : il présente un risque de perte en capital. En contrepartie de gains plafonnés, il offre une protection du capital en cas de baisse de l'indice de moins de 50% à 6 ans.
- **Indice** : La performance de ce placement est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%. Il s'agit d'un indice des marchés actions de la zone euro, composé des 50 actions parmi les premières entreprises de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière et en considération de filtres extra-financiers par l'administrateur de l'Indice (plus d'informations sur www.stoxx.com). Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Il sera dans ce document nommé « l'Indice » (présentation de l'Indice en page 3).
- **Durée de placement recommandée** : Ce placement a une durée de 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 8 avril et le 20 juin 2025 (pendant la Période de Commercialisation) et avoir conservé vos parts jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, la formule ne s'applique pas et le prix dépendra des conditions de marché, des frais de sortie anticipée seront appliqués.
- **LCL Autocall (Avril 2025) n'investira pas directement dans les actions composant l'Indice.**

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus complet du fonds à formule et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

EN BREF

LCL Autocall (Avril 2025) est un placement d'une durée maximum de 6 ans, lié aux marchés actions au travers de l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%, **dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an**. Il peut bénéficier d'une sortie automatique anticipée à 2 ou 4 ans si la performance de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale. Les gains annoncés sont des gains fixes (prédéterminés et plafonnés). Ce placement présente un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si l'Indice connaît une baisse de plus de 50% à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale. **Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital pourra être totale.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Au lancement

- La "Valeur Initiale" de l'Indice est déterminée : elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 8, 9 et 10 juillet 2025. Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie de la formule.

Aux dates anniversaires à 2 ou 4 ans

- Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.
- Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement automatique anticipé) et vous percevrez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 6% multiplié par le nombre d'années écoulées et ce même si l'Indice a fortement progressé. Soit 12% à 2 ans (soit un TRAB* de 5,82%), soit 24% à 4 ans (soit un TRAB* de 5,53%). **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**

Sinon à l'échéance des 6 ans

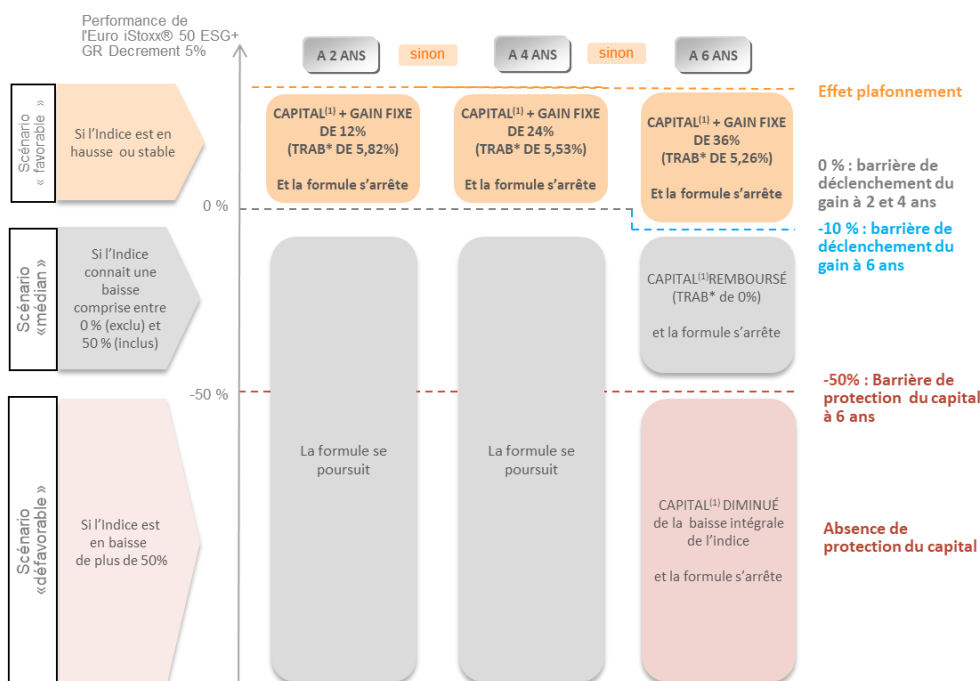
- Si l'Indice est en baisse de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital⁽¹⁾ sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit une perte d'au moins 50% du Capital⁽¹⁾), pouvant aller jusqu'à une perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾.
- Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 10% exclu et 50% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 0%).
- Si l'Indice est en hausse ou stable ou connaît une baisse jusqu'à 10% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 6% multiplié par le nombre d'années écoulées. Soit 36% (soit un TRAB* de 5,26%). **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**

Les valeurs de référence de l'Indice aux dates anniversaires à 2 ou 4 ans et à l'échéance des 6 ans correspondent au cours de clôture de l'Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%, constatés aux dates indiquées dans les caractéristiques générales en page 5.

Effet « plafonnement » : Les gains éventuels annoncés sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, vous ne bénéficierez pas intégralement de la hausse de l'Indice.

- Par exemple à 2 ans : Si l'Indice réalise une performance de + 15% votre gain sera de + 12% (soit un TRAB* de 5,82%).
- Par exemple à 4 ans : Si l'Indice réalise une performance de + 30% votre gain sera de + 24% (soit un TRAB* de 5,53%).
- Par exemple à 6 ans : Si l'Indice réalise une performance de + 40% votre gain sera de + 36% (soit un TRAB* de 5,26%).

EN IMAGE



⁽¹⁾ L'expression "Capital" utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative de Référence. Le capital, les gains/pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'entrée (compte-titres/PEA) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 4 juillet 2025 à la date d'échéance concernée (hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement).

Retrouvez le détail des calculs de l'ensemble des valeurs de l'Indice dans les « caractéristiques générales » en page 5.

L'INDICE « EURO iSTOXX® 50 ESG+ GR DECREMENT 5% » EN DETAIL

Créé le 11 juillet 2024, l'indice « **Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%** » est un indice de marché actions. Cet indice est composé des **50 actions parmi les sociétés de la zone euro** sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière et respectant des critères extra-financiers.

Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions selon des critères ESG. Le fonds n'investira pas directement dans les actions composant l'Indice. L'exposition de l'investisseur à la performance de cet Indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Un indice construit en 3 étapes

1 Filtres d'exclusions ESG⁽¹⁾

A partir des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, les entreprises ne respectant pas les normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption ou qui opèrent dans des secteurs controversés comme les armes nucléaires, les combustibles fossiles, le charbon ou le tabac sont exclues.

Si moins de 10 entreprises ont été exclues précédemment, les entreprises restantes ayant les plus faibles scores ESG sont également retirées de la sélection jusqu'à obtenir l'exclusion de 10 entreprises.

2 Sélection des entreprises

Chaque société exclue est remplacée par une société de l'Euro Stoxx® (environ 300 valeurs), appartenant **au même secteur d'activité** et ayant un **score ESG plus élevé** que celui de celle qu'elle remplace.

3 Méthode de calcul de l'Indice

Les 50 composants de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% ainsi obtenus, sont ensuite pondérés proportionnellement à leurs capitalisations boursières de sorte à ce que le score ESG de l'Indice soit supérieur au Score ESG Cible. Le Score ESG Cible correspond au score ESG de l'univers constitué de l'indice Euro Stoxx 50, après avoir exclu **22% de ses composants ayant les plus faibles scores ESG**.

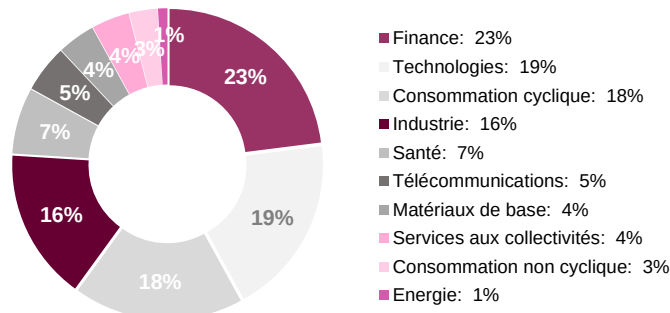
Enfin, le poids de chaque action est plafonné à 10%.
La composition de l'indice est revue trimestriellement.

Prélèvement forfaitaire de 5% :

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé hors dividendes. À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ sur les sept dernières années s'élève à 3,49%*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué de février 2018 à février 2025 (source : www.stoxx.com).

Une diversification sectorielle



Les 10 premières valeurs de l'Euro iStoxx 50® ESG+ GR Decrement 5%

1. ASML HLDG	Pays-Bas	6. ALLIANZ	France
2. SAP	Allemagne	7. DEUTSCHE TELEKOM	Allemagne
3. SIEMENS	France	8. SANOFI	Allemagne
4. LVMH MOET HENNESSY	France	9. HERMES INTERNATIONAL	France
5. SCHNEIDER ELECTRIC	Allemagne	10. AIR LIQUIDE	France

Source : www.stoxx.com – Données au 26 février 2025

► Suivez quotidiennement l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% sur www.stoxx.com (Symbole : **S5GESGD5**)

⁽¹⁾ ISS ESG (Institutional Shareholder Services) est une agence de notation extra-financière qui a pour missions d'évaluer et de noter les sociétés sur des critères extra-financiers. Plus d'informations sur le site de ISS ESG <https://www.issgovernance.com/esg/>.

Quels sont les avantages de LCL Autocall (Avril 2025) ?

- ▶ Le placement peut arriver à échéance avant les 6 ans : à 2 ou 4 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, la formule sera alors réalisée par anticipation et vous bénéficierez du Capital⁽¹⁾ et d'un gain fixe prédéterminé de 6% multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB* de 5,82% à 2 ans ou de 5,53% à 4 ans).
- ▶ Sinon, à l'échéance des 6 ans :
 - ▶ Si l'Indice est en hausse, stable ou connaît une baisse jusqu'à 10% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficierez du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 36% (soit un TRAB* de 5,26%),
 - ▶ Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 10% exclu et 50% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital⁽¹⁾ est remboursé (soit un TRAB* de 0%).

Quels sont les inconvénients de LCL Autocall (Avril 2025) ?

- ▶ Le capital n'est pas garanti.
- ▶ Vous ne connaissez pas *a priori* l'échéance de la formule qui peut avoir lieu à 2, 4 ou 6 ans, selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos parts jusqu'à l'échéance de la formule. En cas de sortie avant l'échéance, la formule ne s'applique pas et vous sortirez aux conditions de marché et des frais de sortie anticipée seront appliqués.
- ▶ Effet plafonnement : Le gain est limité à 6% multiplié par le nombre d'années écoulées. Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.
- ▶ Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 50% à 6 ans, le Capital⁽¹⁾ sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, vous subirez alors une perte en capital non mesurable *a priori*.
- ▶ Si les dividendes distribués par les composants de l'Indice sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%, en sera pénalisée par rapport à l'Indice calculé hors dividendes.
- ▶ Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

⁽¹⁾ L'expression "Capital" utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative de Référence. Le capital, les gains/pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'entrée (compte-titres/PEA) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. *Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 4 juillet 2025 à la date d'échéance concernée (hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Nature juridique** : Fonds Commun de Placement de droit français
- **Classification AMF** : Fonds à formule
- **Code ISIN** : FR001400XNQ0
- **Période de Commercialisation** : du 8 avril au 20 juin 2025 – 12h mais peut être close avant, dès que le montant maximum de collecte, défini dans la documentation réglementaire, est atteint.
- **Durée de placement** : 6 ans maximum avec une sortie anticipée possible à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice.
- **Indice de référence** : Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%. L'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% est un indice des marchés actions de la zone euro, composé de 50 actions parmi les entreprises de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière et des critères extra-financiers. Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an (plus d'information sur www.stoxx.com).

- **Note SRI*** :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

*L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- **Devise** : Euro
- **Fréquence de calcul de la VL** : Quotidienne
- **Date de lancement de la formule** : 4 juillet 2025
- **Valeur Initiale de l'Indice** : Moyenne arithmétique des cours de clôture des 8, 9 et 10 juillet 2025.
- **Valeurs de référence de l'Indice** :

Années	Cours de clôture de l'Indice le	Date de remboursement anticipé automatique ou date d'échéance
2 ans	17 juin 2027	5 juillet 2027
4 ans	18 juin 2029	4 juillet 2029
6 ans	18 juin 2031	4 juillet 2031

- **Frais de gestion maximum** : 2,50% TTC (pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commission » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion).

COMPTE-TITRES / PEA

LCL Autocall (Avril 2025) peut être souscrit dans le cadre du compte-titres et du PEA.

- **Souscription minimale initiale** : 1 part
- **Frais d'entrée** : 1,50% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 20 juin 2025 à 12h
- **Frais de sortie** :
A l'échéance : néant (qu'elle ait lieu à 2, 4 ou 6 ans)
Entre le 8 avril et le 20 juin 2025 12h : néant
1% acquis au fonds aux autres dates
- **Frais de tenue de compte** : 27,95 € par an et par compte, uniquement sur le compte-titres (susceptible d'évolution)

Les caractéristiques du fonds sont mentionnées dans la documentation juridique qui vous sera remise avant souscription.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

AVERTISSEMENT Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est géré par Amundi Asset Management. Les protections contre les différents risques du produit sont accordées sous réserve d'une souscription réalisée pendant la Période de commercialisation et une conservation des parts jusqu'à l'échéance de la formule. La protection du FCP est octroyée par Amundi Finance, filiale d'Amundi. Les caractéristiques principales de ce fonds à formule sont mentionnées dans leur documentation juridique disponible auprès de votre agence LCL ou sur le site internet (<https://opc.lcl.fr>).

La distribution de ce FCP est limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce Fonds. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.com et dans le Prospectus des Fonds décrits dans ce document.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont fournies en complément des informations réglementaires contenues dans la documentation juridique relative au FCP, tenue à disposition sur simple demande auprès de la société de gestion et qui vous sera remise lors de la souscription.

L'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% (ci-après dénommé « indice ») est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. LCL Autocall (Avril 2025) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

FCP distribué par CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 - RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON - Siège central : 20 avenue de Paris - 94811 VILLEJUIF Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Agréé à Monaco par la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) pour les activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers et le conseil et l'assistance en lien avec ces activités. Carte professionnelle de transaction immobilière n° CPI 6901 2020 000 045 362 délivrée le 22/10/2020 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Le CREDIT LYONNAIS ne reçoit ni ne détient aucun fonds au titre de cette activité. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management - Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris. Amundi Finance - SA au capital de 40 320 157 euros - Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - Siren : 421 304 601 RCS Paris.

Mise à jour en avril 2025.

